

## **Mail reçu le 18/10/2022 à 13h50**

Bonjour,

Je suis opposée au défrichement demandé pour les raisons suivantes :

L'avis de la MRAe indique que ce projet n'a pas bénéficié d'une étude suffisante d'impact sur l'environnement. En effet il va mettre en danger plusieurs espèces menacées.

La MRAe relève en outre que le projet présente un risque d'accroissement de l'exposition au risque feu de forêt, qui n'a pas été correctement évalué. Notamment en ce qui concerne le devenir de la piste DFCI. Vu l'importance des feux de forêt survenus cet été, et en particulier celui sur la commune d'Arès, il me semble irresponsable de laisser construire un lotissement aussi proche de la forêt.

Je remarque en outre une incohérence entre les surfaces à défricher selon les documents : la délibération du conseil municipal d'Arès mentionne 84.366 m<sup>2</sup>, alors que l'avis de consultation du public indique 7,44 ha. Soit une différence significative d'1 ha.

Il me semble que d'autres terrains pourraient être utilisés pour construire des logements sociaux, plus éloignés de la forêt ; mais que ceux-ci n'ont pas été recherchés ?

Finalement, il semble bien que l'autorisation demandée n'est que la 1ère phase d'un projet plus vaste, et vise notamment à éviter de passer par une véritable étude d'impact environnementale.

Cordialement,

Catherine Vendat

